

## Y a-t-il une fonction maternelle ?

Charles Melman

Comme nous avons pu le vérifier, nos propos sur la question sont volontiers, aux uns et aux autres, pathologiques. Autrement dit, partant de ce qu'est notre engagement essentiel puisque ce genre de question met en cause chez chacun ce qui n'est pas de l'ordre de l'accident, pour rester dans un langage bien satisfaisant, mais du côté de l'essence. Et quand on débat, on peut risquer dans le débat un certain nombre de plumes, mais sûrement pas l'essentiel. De telle sorte que le débat sur ce genre de question tourne le plus souvent au non débat, c'est-à-dire à la confrontation de positions, d'affirmations. Et je crois que l'une de nos questions, et en particulier de méthode, est de savoir si ce qui se présente à nous au fond comme une séparation, un clivage de l'espèce humaine entre ce qui serait d'une part celle qui fonctionnerait sous le régime du matriarcat et l'autre sous celle du patriarcat (puisque c'est comme cela semble-t-il que le problème vient à se poser), la question donc serait de savoir s'il est possible néanmoins de nous référer ensemble à un ordre qui nous serait commun et vis-à-vis duquel nous aurions, en dernier ressort, à nous décider, à nous juger et à nous mesurer.

Il m'est arrivé plusieurs fois, pour des raisons que j'ignore, de me trouver publiquement confronté, puisque c'est le terme, à des tenants de la cause, puisque c'est aussi une cause, de ce qu'on appelle l'homoparenté, dans des lieux publics, que ce soit à la télévision, à la radio, voire même devant une commission de parlementaires à l'Assemblée nationale à Paris, et j'ai donc, à chaque fois, pu vérifier qu'en réalité, il n'y avait rien à dire. On ne pouvait

que faire le constat de l'opposition, c'est-à-dire de ce que, en quelque sorte, viendrait conclure des années placées sous le signe de la guerre des sexes (puisque c'est bien comme cela que nous vivons, que notre culture fonctionne). Clôture, fin de la guerre des sexes par la conclusion de la délimitation de territoires. Chacun irait vivre de son côté, comme il l'entend. Et à vrai dire, pourquoi pas, si cela peu faire le bonheur des uns ou des autres ? On ne voit pas pourquoi, malgré l'affirmation de l'universalité du Dieu auquel notre culture se réfère, il faudrait venir à cette conclusion inattendue, ou peut-être désabusée, que chacun entend vivre comme cela lui plaît sur le territoire, et donc avec les lois et les normes qui lui conviennent.

J'ai eu des débats avec Martine Gross, avec un garçon dont la formation est très différente, Eric Fassin, pour chaque fois mesurer ce que j'évoque à l'instant : le discours qui est supposé faire un lien, dans la mesure où l'un des partenaires refuse la dimension de l'altérité, il n'y a pas d'échange possible. Refus de l'altérité puisque le discours est ce qui met une femme en position d'autre. A partir du moment où elle récusé cette position – ce qu'elle a le droit de faire, bien entendu – où est alors l'altérité ? Dans la mesure où elle la refuse pas moins au partenaire supposé masculin, puisque simplement, elle l'exclut du champ. Cela ne lui permet aucunement de lui ménager une place qui serait celle de l'autre. Ce serait plutôt la place de l'étranger, celui avec lequel on n'a rien à faire, qui est sans intérêt. Et pourquoi pas ? On ne voit pas non plus pourquoi un bonhomme devrait forcément être investi d'un intérêt pour une femme. Elle peut estimer que ses intérêts se portent ailleurs et que ce dont il est lui-même le porteur, cet homme, après tout, elle n'en a rien à cirer. Cela la regarde.

Néanmoins donc, et la question mérite, me semble-t-il, mérite d'être poursuivie, y a-t-il effectivement un ordre commun susceptible de nous amener, les uns et les autres, à une réflexion et à des cheminements moins divergents ?

A cet égard, je voudrais rappeler que celui que nous appelons « père », le père fonctionnel, celui de la famille, le père de famille, il l'est par la grâce de la fonction que, *volens nolens*, que ça lui plaise ou non, qu'il ait voulu cet enfant ou qu'il ne l'ait pas voulu, il se trouve que le voilà en position de père. Le voilà brusquement investi d'exigences, de propos, de devoirs qu'il n'attendait pas forcément et qu'il ne sait pas exactement, ces propos et ces exigences, d'où elles lui viennent. J'ai le souvenir de tel patient, par exemple, d'une cinquantaine, dont toute la carrière, toute la vie se passe en insurrection contre l'autorité de son propre père et en même temps en désaveu de son fils parce que son fils ne le reconnaît pas comme le père qu'il demande à être. Le voilà divisé entre d'une part sa révolte juvénile contre son propre père et d'autre part l'exigence paternelle qu'il a vis à vis de son fils d'être respecté et reconnu

comme un père. Ce genre de choses ne peut lui venir que parce que nous reconnaissons les faits de structure qui est qu'il y a une fonction paternelle. C'est-à-dire que celui qui est père tient son pouvoir d'une autorité, d'une autorité située dans l'Autre, qui autre elle-même est une instance que, si l'on est d'inspiration religieuse, on peut appeler « Dieu » et qui, si l'on est d'une inspiration laïque – c'était une des questions posées par Jean-Paul Beine – que nous appelons, avec Lacan, mais d'une façon qui devrait être beaucoup plus discrète, parce que cette nomination est déjà excessive, puisqu'il s'agit d'un X, que nous appelons le phallus. Et donc le père fonction, dans son pouvoir et dans sa parole, fonction de cette instance au-moins-une, présente dans l'Autre, dans le grand Autre et qui est, en quelque sorte, l'instance qui gouverne la reproduction et le désir, pour un homme.

Dans la mesure où une femme occupe ce lieu autre, si elle y consent, elle se trouve évidemment du même côté que cette instance et non seulement elle se trouve du même côté, mais elle a, avec la dite instance, une relation de familiarité, d'intimité, qui n'est pas du tout celle de l'homme. Car l'homme en est séparé par le fait que cette instance est autre vis-à-vis de lui. Mais pour une femme, il n'y a pas de coupure entre elle et cet Autre. Et cet Un et cet au-moins-un. Au point d'ailleurs qu'une femme, comme chacun le sait, peut facilement devenir la Déesse, la divinité propre à soutenir l'homme qui se réclame ou qui s'autorise de sa bienveillance. Avec cependant cette conséquence inattendue et étrange qui est liée purement à un fait de structure, il n'y a personne pour en décider, c'est que par cette instance au-moins-une présente dans l'Autre, elle peut être reconnue comme mère et non pas comme femme. C'est en tant que mère, c'est-à-dire marquée de l'insigne phallique, ayant justifié de son appartenance à cet au-moins-un, qu'elle est susceptible d'être reconnue par lui, de telle sorte que sa vocation sera bien plus du côté de la maternité que du côté d'une féminité toujours précaire, puisque liée à des garanties occasionnelles, celles que les circonstances veulent bien lui assurer, je veux dire : la qualité des bonhommes qu'elle rencontrera ou qu'elle ne rencontrera pas, tandis que sa reconnaissance comme mère, celle-là est symbolique et définitive et garantie. Elle n'est pas liée aux aléas de la vie et des rencontres, du fait de plaire ou de déplaire. Elle trouve son assise, son assurance dans la maternité au point, comme nous le savons très banalement, qu'il n'est pas très exceptionnel que cette maternité puisse avoir pour conséquence pour elle le fait de se détourner ou de ne plus investir la sexualité de la même façon.

Remarquons, toujours dans ce dispositif structural, que, dans cet Autre dans lequel elle coexiste, - elle est du même groupe, elle est du même ensemble que cet au-moins-un, elle est elle-même au-moins-une, elle peut l'être – que dans cet ensemble, ce qui la lie à cette instance paternelle, n'est nul-

lement de l'ordre du sexe. C'est de l'ordre du vœu d'être mère et dans un dispositif qui serait plutôt propre à se dispenser de la sexualité. Pourquoi, au point comme nous le savons, que lorsque la fréquence de ce fantasme chez une jeune fille, dès lors qu'elle se sait par le regard des hommes propulsée dans ce lieu Autre, et donc contaminée, devenue soudain porteuse de la sexualité pour les hommes, le fait que le père a dû sans doute opérer sur elle quelque manœuvre je dirais, subversives, violentes, nocturnes et à son insu, pour l'avoir ainsi transformée en femme. Passage intermédiaire, si je puis dire, qui ne paraît aucunement obligatoire.

Dans ce cas de figure, puisque dans l'Autre, et Lacan le répète souvent : « Il n'y pas d'autre de l'Autre », il n'y a pas de coupure dans l'Autre qui vient ménager un autre et qui viendrait donc introduire de la sexualité dans l'Autre, en revanche, ce qu'il y a c'est cette instance au-moins-une qui, déssexualisée, devient gardienne de la vie. Transmission de la vie en contournant, en faisant le détour de la sexualité. La mère comme gardienne de la vie.

Je me rends assez souvent en Martinique – j'y étais encore il y a quelques semaines – où les collègues qui font part de leur expérience, en viennent inévitablement à parler de la place du père dans la société créole. C'est-à-dire, le fait que la famille est organisée autour de la mère et de la grand-mère avec de nombreux enfants qui ne sont pas tous du même géniteur et un père ou des pères qui passent occasionnellement et puis qui repartent. Autrement dit, des pères qui n'occupent aucunement la fonction paternelle pour une raison historique donnée. C'est que compte tenu des avatars de l'île et de la communauté créole, ils ne peuvent se référer à un père commun de la communauté : il n'y a pas d'au-moins-un qu'ils pourraient reconnaître comme un père ancestral. Il n'y en a pas. Dès lors, leurs intellectuels en viennent à promouvoir une langue qui serait spécifique à leur communauté, le créole dont ils s'emploient à écrire la grammaire et l'orthographe – ce qui est une entreprise qui n'est pas quelconque – mais dans le but, évidemment, en normalisant cette langue, de mettre en place artificiellement, rétroactivement, si j'ose ainsi m'exprimer, un ancêtre et qui donnerait à ces hommes une fonction paternelle qu'ils n'ont pas. Parce qu'ils ne peuvent pas l'avoir. En revanche, on voit que ces descendants d'esclaves – la fin de l'esclavage (1848) est toute proche, cela se joue à quelques générations – ont néanmoins vu leur continuité assurée – ils auraient pu s'éteindre, comme des cultures s'éteignent, des groupes culturels, placés dans un certains nombre de conditions, disparaissent, s'éteignent. Eux se sont poursuivis grâce à ce dispositif matriarcal et au fait que la grand-mère et la mère y assument des fonctions qui sont celles d'être les transmetteuses de la vie. La vie que l'on va bizarrement voir apparaître dans la théorisation de Lacan, la vie et la mort, un couple étrange qui apparaît dans la théorisation de Lacan à la fin de son parcours avec les nœuds borroméens. On voit brus-

quement que surgissent des entités bizarres : la vie, la mort. On se demande ce que ça vient faire là. Peut-être, ce que j'évoque est une façon de le prendre, de l'aborder. C'est là le travail auquel les « psys » sont convoqués : cela a des effets chez les enfants, aussi bien les filles que les garçons. C'est une clinique qu'il ne faut pas ranger simplement sous la rubrique du déficit, du déficit de père, du défaut du père, mais qu'il faut aussi envisager comme positive : il y a là une transmission de la vie hors sexe, on pourrait presque dire dans la forclusion du sexe. Cela est pour nous du plus grand intérêt parce que ce ne sont pas les anthropologues qui peuvent isoler la pertinence des faits qui sont là proposés, qui sont là abordés.

Donc, à mon sens, devant ces questions soulevées par ce qu'on appelle l'homoparenté, nous sommes beaucoup moins devant des figures inédites, l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale, que devant une modalité de réponse par un groupe donné, peu importe à la situation toujours critique, conflictuelle et mise en place par l'ordre patriarcal. Je dis bien que, pour moi, il ne s'agit pas de venir à normer ce genre de manifestations au nom de la norme mâle, pour reprendre la terminologie de Lacan, mais prendre en compte, prendre la mesure de manifestations de notre condition, de la façon dont nous sommes menés les uns et les autres, à l'insu de ce que nous en disons et de ce que nous en affirmons, nous sommes menés. Et donc de faire, pour ce qui concerne les psys, leur travail qui est d'essayer de répondre correctement, si possible, aux questions qui leur sont posées.

Ces questions, elles peuvent être d'ordre divers et l'on peut faire comme l'évoquait la juriste, Mme Gallus, qui nous a fait cet excellent exposé, pour chacun d'entre nous d'évoquer la clause de conscience. Qui est plutôt la clause d'inconscience. Chacun en juge selon son inconscient. On peut répondre de cette manière et si ma réponse ne me satisfait pas, aller voir tel autre qui aura une réponse qui répondra mieux à vos désirs.

Sur les points précis – et moi je ne me dérobe pas à ce genre de problèmes – sur lesquels, en ce qui me concerne j'ai été consulté, et auxquels j'ai eu à répondre, j'ai d'abord constaté la force de la pression sociale. Quand sur un plateau de télévision, j'ai eu à m'opposer à Mme Gross, je peux vous dire qu'à la sortie, les techniciens du plateau me faisaient une haie de déshonneur, me tournaient le dos. Autrement dit, pour ces gens qui travaillaient là, ce que j'ai pu venir dire, ça n'allait pas, ce n'était pas recevable, ce n'était pas acceptable. Qu'est-ce que j'ai pu dire ? Que je ne me sentais pas la responsabilité, vis-à-vis d'un enfant – j'étais d'ailleurs surpris que ce n'était jamais évoqué cette affaire, c'est que c'était un enfant, un enfant produit le plus souvent par un homme et une femme – que moi je prendrais la décision, au nom de quoi de le confier à un couple homosexuel. Qu'est-ce qui m'en donne le droit ? D'où est-ce que je tiens ma responsabilité, et puisque le terme a été évoqué d'une

manière très intéressante par Mme Gallus à la fin de son exposé, ma légitimité. Qu'est ce qui m'en donne la légitimité ? Ai-je le droit de disposer d'un enfant de la sorte. Ce que je dis dans ce cas-là : il faut attendre que l'enfant soit en âge de répondre. Il faut lui demander. Ce n'est pas un animal, c'est une créature responsable. Et moi aussi, supposé tel. Il faut lui demander : es-tu d'accord ? Il y a là deux dames ou deux messieurs qui s'aiment beaucoup, qui voudraient beaucoup élever un enfant, qui t'ont vu, qui t'aiment et toi es-tu d'accord de les prendre comme papa et comme maman ? Cela ne vous paraît pas un minimum ? En tous cas, personnellement, je peux le dire, je ne me sens pas autorisé à disposer de cet enfant de la sorte. On peut venir me dire tout ce que l'on voudra sur le fait qu'il sera bien mieux que dans une famille hétéro où l'on passe son temps devant la télé ou à boire ou à se disputer. Cela n'a aucun intérêt. Ce n'est pas cela le problème. Qu'il sera plus aimé par ce couple, c'est vraisemblable. Ce n'est pas le problème. Le problème, c'est celui de ma responsabilité à moi : est-ce que j'ai le droit ?

Donc cela n'a pas beaucoup plu. En général, il y a quelque chose de magique : quand je passe dans ce genre d'émission, c'est généralement la dernière. Il n'y en a plus après. La série s'arrête. Il ne faut pas qu'on m'invite sur un plateau de télévision.

La seconde, cela s'est encore produit comme ça. C'était sur une chaîne publique beaucoup plus répandue. C'était la question du mariage et de l'adoption. J'ai fait remarquer aux trois amis qui étaient là – parce que ceux qui étaient là étaient mes amis, ce n'est pas parce que quelqu'un ne partage pas mes goûts sexuels qu'il n'est pas mon ami du même coup – j'ai fait remarquer simplement à ces trois amis que ceux qui étaient en marge des règles sexuelles de la société avaient jusqu'ici joué un rôle considérable dans ce progrès culturel devant aboutir à la libération des mœurs, qu'ils avaient toujours été à l'avant-garde, aux avant-postes. Et qu'en particulier, pour rendre les règles du mariage moins contraignantes, nos enfants en bénéficient aujourd'hui. Et puis également les règles de la parenté. Et bien, dans ce combat culturel, ces amis que l'on appelait des déviants sexuels, avaient toujours été aux avant-postes, avaient toujours joué un rôle culturel de première importance. Et voilà que d'un seul coup, qu'est-ce qu'ils réclament ? Le mariage et des enfants. Autrement dit, les fétiches de la vie petite bourgeoise. C'est cela l'aboutissement d'un travail mené ensemble pour soulager un peu ce poids qui pèse sur notre existence ? Est-ce que cela peut avoir un sens ? Quel sens ça peut avoir ? Est-ce vouloir partager les petits plaisirs des dimanches après-midi bourgeois ? Petits repas en famille ?

Ça a été la dernière émission de la série. Le journaliste qui n'était pas mal du tout, ne prenait pas parti. « Ce que vous dites, ce n'est pas mal du tout. On va vous réinviter. » Je n'ai jamais été réinvité, il n'y avait plus d'émission.

Une autre fois, je l'ai raconté à des amis, c'était sur RTL. A sept heures du soir, à l'heure où tout le monde est dans sa voiture à écouter le poste. Émission interactive. Et là encore sur le droit à l'adoption, Martine Gross étant dans le débat. Toutes les interventions des auditeurs, je dis toutes, filtrées évidemment par le secrétariat, étaient en faveur de qui pensez-vous ? Vous pensez qu'elles étaient en ma faveur ? Finalement, je demande à la journaliste : « Vous, Madame, vous avez des enfants. Si par un malheur que je ne vous souhaite pas, il vous arrivait de disparaître, êtes-vous d'accord pour que vos enfants soient éventuellement confiés à un couple homosexuel ? » Embarrassée de cette professionnelle qui pourtant en avait vu d'autres, elle est passée à côté de la question, mais à la sortie, c'est-à-dire en position « off », je me suis fait griffé, elle m'a sauté dessus, absolument indignée que j'ai pu, à elle, lui poser ce genre de question. Mais pourquoi ? Elle est bien une mère comme une autre. Ça ne la concerne pas en tant que mère ? Il faut quand même qu'elle réponde, qu'elle dise oui ou non. Pourquoi aurait-on le droit d'agir ainsi vis-à-vis des enfants des autres, d'autant que, je vous assure que je ne l'ai pas relevé, mais Mme Gross a répondu à ma remarque qu'on manquait d'enfants pour l'adoption en France, qu'il y avait de nombreux couples qui restaient en attente et qui, finalement, n'auraient pas d'enfant, en disant que, pour ces cas, il y avait les enfants du Tiers Monde. Pour les cas des mères homosexuelles. Donc que les enfants du Tiers Monde, ils trouvaient un meilleur abri que leur situation désastreuse, en Afrique par exemple, un meilleur abri dans un couple occidental que de rester dans la pauvreté et leur malheur local. Je n'ai pas relevé cela parce que c'était trop dur et parce que c'était intolérable. J'ai laissé glisser.

Pour conclure, à mon sens, notre débat est en difficulté à cause du terme « homoparenté ». Il n'y a pas de « homoparenté » parce que la parenté est un système complexe qui a ses règles, qui a ses lois. Il n'y a pas « hétéroparenté » et « homoparenté ». Il y a parenté tout court, qui implique ses lois, en particulier la transmission des générations, la fonction des pères, la fonction... le rôle des mères. Est-ce qu'il peut y avoir deux mères ? Oui, bien sûr et c'est fréquent que cela arrive. Il y a des tas d'enfants – et en Belgique, on connaît ça par cœur – qui ont été élevés par une nounou, qui ont pu lui rester attachés comme si justement c'était leur vraie mère. Et d'autant plus leur vraie mère que c'était la mère hors sexe. Tandis que l'autre, qui, selon l'état civil, devait être considérée comme la vraie, introduisait une pollution, si j'ose ainsi m'exprimer, nocturne ou pas, supplémentaire. Pas nécessaire.

Donc ce qu'on appelle la parenté, les règles de la parenté, et qui comprennent entre autres règles de la parenté, l'échange des femmes. Il n'y a pas d'humanité sans échange. Une des règles de l'humanité, c'est l'échange. Ça, c'est inattendu, mais c'est comme ça néanmoins. En ce moment, nos amis

comportementalistes veulent à tout prix, montrer qu'il y a continuité entre l'homme et l'animal. Qu'il n'y a pas rupture, dans une perspective, après tout, darwinienne. Mais il y a une chose que jamais vous n'observerez chez l'animal. La guenon est capable d'aller chercher un bâton pour faire tomber un fruit ou elle est capable d'aller voler un fruit que l'autre tient dans ses pattes, mais jamais vous ne verrez la guenon dire à l'autre : « Tu as là une poire, moi j'ai une pomme. Si on faisait du commerce, si on échangeait ? » Je mets au défi nos camarades comportementalistes d'aller trouver chez l'animal une manifestation de l'échange. Et le premier échange auquel nous avons droit, c'est évidemment l'échange des femmes. C'est la ... j'allais dire la matrice !, c'est le prototype de tous les échanges à venir, y compris ceux dans lesquels nous sommes coincés actuellement.

Donc la parenté, ce n'est pas un phénomène naturel. C'est un phénomène très abstrait et qui s'impose à l'ensemble de l'humanité sans législateur, ni sans révélation. La famille n'a jamais été instituée par un quelconque législateur. Vous êtes donc bien obligés de vous référer à ce que peuvent être ces lois qui ne sont pourtant pas quelconques pour notre destinée et qui nous régissent de cette sorte, qui nous commandent. Donc il n'y a pas d'homoparenté. Il y a pourtant, si je peux me permettre de l'appeler par ce nom, malgré le décri que cela pourra me valoir, il y a de l'« *homo-simili-parentalité* ». J'espère que cela vous fait frémir. « Simili » : on fait comme. Mais oui, on fait comme. Et alors ? Au point que puisqu'on fait comme, on ne peut pas trouver d'autres noms puisqu'on se contente de faire comme. Quel autre nom voulez-vous qu'on trouve ? On est bien obligé de se référer à ce qui existe. On fait comme. Et donc, ce serait déjà un pas franchi pour éclaircir notre débat, que de dire pourquoi c'est de l'« *homo-simili-parentalité* ».

C'est une chose. La deuxième chose, c'est que si c'est de la simili parenté, il n'y a pas de lois pour cela, il n'y a pas de normes. Le simili n'a pas de normes. On est alors bien obligé néanmoins de se référer au juriste, parce que le juriste est pris dans une série de contraintes que l'on n'a pas entendues chez Mme Gallus. Je l'ai regretté. Quelles sont ces contraintes ? Le juriste, il a à répondre à des nécessités très précises qui lui sont commandées par le fonctionnement social. Il a à répondre de ceci :

- Premièrement : qui est le responsable de l'enfant ? Autrement dit : qui en assure la charge, l'entretien, l'éducation ? Qui en a le contrôle ? Le juriste, il doit répondre à cela alors même que les mœurs évoluent, que les familles évoluent, qu'elles prennent des allures bizarres.
- Le juriste doit répondre ensuite à une deuxième question : celle de la transmission des biens. Il faut aussi qu'il assure la paix sociale à cet égard.

Il est évident que, pris dans cette nécessité sociale, qui consiste moins à accompagner l'évolution des mœurs que, contraint par l'évolution des



mœurs, à répondre à un certain nombre de questions très précises et qui ne supportent pas l'ambiguïté. Il se trouve évidemment pris dans des problèmes éthiques considérables, comme on l'a vu, et pour lesquels sa formation n'est pas plus compétente que celle de quiconque. Mme Gallus a très bien terminé par l'invocation de la dignité et de la légitimité. Mais 'dignité', j'aimerais bien qu'on me dise en langage juridique ce que c'est. Ça a certainement une définition, mais je voudrais qu'on me la rappelle à cette occasion. Et quant à la légitimité, à quelle légitimité se réfère celui qui fait la loi et qui en décide ?

Mais il y a quelque chose de plus difficile encore, c'est que si nous sommes dans un fonctionnement qui suppose que ce qui est reconnu c'est la volonté de chacun, autrement dit, que l'on donne droit à la volonté de chacun : ce qui fait droit, c'est ma volonté. Moi, j'ai envie de... et je demande à la justice de reconnaître mon droit à l'exercice de ma volonté. Cela veut dire tout simplement que l'ensemble des volontés n'est régi par aucune norme. Il n'y a là que l'opposition des volontés. Cela a été très bien rappelé ce matin par le professeur Dijon et je dois dire que j'étais, si j'ose dire, vous me permettez de le dire, Monsieur Dijon, j'étais aux anges parce qu'en vérifiant le pouvoir logique du thomisme, je trouvais cela vraiment sensationnel. On a pu vous objecter que nous ne parlions pas des mêmes disciplines. Ce à quoi je peux répondre qu'à partir du moment où l'on affirme la primauté du verbe, que l'on aborde cette primauté en théologien ou en psychanalyste, on est forcément conduit à des conséquences qui sont proches, qui sont voisines.

Puisqu'on a évoqué le Brésil, ... les étudiants qui étaient là – au Brésil, ce n'est pas comme ici, ce sont des amphithéâtres à 1500 places et il y a des gens installés sur les marches – étaient très en colère – c'était une Université jésuite – contre Benoît XVI parce qu'il avait dit qu'il ne pensait pas du bien de la contraception, des préservatifs, de l'avortement, etc. Je leur ai dit : Benoît XVI, il est lacanien ! Il est lacanien parce que lui aussi il est obligé de s'intéresser à la primauté du verbe, c'est-à-dire de ce qui fonde notre humanité dans l'espèce animale, avec justement ce type de conséquences que nous en avons et avec cette question qui est ouverte avec le type de débat que nous avons : est-ce que l'humanité est destinée à persévérer ? Est-elle pérenne ? Ou n'appartient-elle pas à ces diverses espèces animales qui ont bien montré, dans l'histoire du globe, qu'elles étaient fort bien capables de disparaître ?

A partir du moment où il s'agit d'opposer une société sans sexe à une autre où il serait dénoncé comme pathologique ou pollueur et où le dernier ressort serait ce qui ce matin a été placé par le professeur Dijon sous le signe de la volonté de persévérer dans l'être, la volonté de persévérer dans l'être, elle n'est aucunement assurée. Tout ce que nous savons, par notre expérience clinique, et en particulier par celle des névrosés ... les névroses, qu'est-ce que c'est ? C'est une défense contre le sexe... « Il y en a marre ! » C'est ça

les névroses. Les psychoses, n'en parlons pas. Donc, nous voyons bien que le mouvement naturel, spontané, libérateur, c'est plutôt de s'affranchir des contraintes du sexe. Et aujourd'hui la science nous donne déjà tant de moyens, mais cela ne nous permet en rien de présumer de l'avenir. Ce qui fait que le défaut de référence à celui dont le bonheur consisterait à nous voir prospérer, à voir les enfants peupler la terre, c'est vrai que ce défaut de référence et le fait de nous livrer à ce qui serait notre propre volonté de persévérer dans l'être, cette volonté, nous n'en avons pas le témoignage, je dirais, par notre clinique.

Donc, nous sommes là dans un type de débat dont le caractère est très limité et modeste et qui est en cours, qui est en gésine dans le fonctionnement social. Ce n'est pas un hasard si dans notre célèbre continent, la natalité n'assure pas le renouvellement de la population. Là aussi, c'est absolument incroyable, on délègue à la reproduction les populations du Tiers Monde. Ca, c'est génial ! Ils vont faire ça pour nous. Ils vont nous fournir les gosses dont nos entreprises ont besoin. Déjà nous leur confions l'éducation de nos enfants parce que nous-mêmes nous sommes à l'atelier ou au bureau. On va leur confier, en outre, de travailler à la reproduction, de se charger de cela.

Tout cela à partir de ces questions très simples, très simples par lesquelles nous sommes convoqués, par lesquelles nous sommes invités, y compris dans notre clinique quotidienne. Par exemple, et je termine là-dessus, cette patiente homosexuelle, intelligente, malheureuse dans ses relations, ce qui n'a rien d'extraordinaire, le bonheur n'est pas plus assuré d'un côté que de l'autre, il est peut-être même plus délicat de l'autre côté que du côté conventionnel, plus orageux. Donc cette patiente qui, dans le transfert, témoigne très vite qu'il convient que l'autorité à laquelle elle s'adresse dans le transfert, soit soucieuse de s'adapter à son confort à elle. Autrement dit, que le dispositif de la séance lui soit confortable et qu'elle ait là quelqu'un qui l'écoute au gré de ce qu'elle attend comme modalités de cette écoute. Sinon, c'est une violence insupportable ! Il faut, autrement dit, que celui auquel elle s'adresse soit à sa disposition pour assurer le confort de sa parole.

Est-ce que cette revendication est illégitime ? Pourquoi pas cette revendication-là ? C'est bien normal : si on n'est plus au service d'un dieu, il faut bien que ce soit lui qui soit au service de la personne. Ca marche toujours comme cela. C'est donc une revendication sûrement importante et essentielle dans son cheminement. Comment lui faire entendre ? Vouloir lui faire entendre quelque chose là-dessus, ce serait vouloir casser un souhait légitime et pourtant impossible. Mais pourquoi, artificiellement, ce ne serait pas réalisé dans la cure ?

Voilà, je termine là-dessus, pour donner le genre d'exemple des conditions nouvelles qui se proposent au psychanalyste et sur lesquelles il ne sait pas forcément bien répondre. Ce n'est pas évident. Et qui nous ramène à la

modicité de notre tâche bien que les problèmes, comme on le voit, soient des problèmes dont la globalisation, comme on s'exprime bravement, est absolument assurée.

Merci pour votre attention.

